



Chambre Valaisanne
de Commerce et d'Industrie

Walliser Industrie-
und Handelskammer

Communiqué de presse
Vendredi, 31 mai 2024

Loi cantonale sur le climat LClim Les entreprises valaisannes favorables à une loi nécessaire et équilibrée

La Chambre valaisanne de commerce et d'industrie recommande le OUI à la nouvelle Loi cantonale sur le climat. Équilibré avec soin par le Parlement, le projet définitif donne au Valais des moyens pour protéger sa population et adapter son économie aux défis posés par le changement climatique. Les entreprises sont prêtes à poursuivre les objectifs ambitieux et atteignables de cette nouvelle loi.

Investir pour notre avenir, prendre nos responsabilités

Les causes du changement climatique sont globales, ses effets locaux. Notre canton, avec sa topographie particulière, y est plus exposé que la moyenne. La succession rapide des épisodes de gel et de sécheresse, la prolifération de nuisibles exogènes ou encore les éboulements qui perturbent le trafic sont des réalités qui ne doivent pas être ignorées. Même si le Valais n'est qu'un minuscule émetteur de gaz à effet de serre à l'échelle planétaire, notre canton se doit de contribuer à l'effort global, sans oublier de protéger sa population et de s'adapter aux nouvelles conditions.

Notre association soutient donc la création d'une réserve climatique de Fr. 100 millions, qui seront destinés à des mesures de protection de la population, d'adaptation de l'économie et de sécurisation des infrastructures critiques. Le Parlement a tenu compte de nos remarques formulées pendant la consultation¹. Son projet propose un meilleur équilibre entre exigences sécuritaires et lutte contre les causes locales de dégradation climatique.

Des objectifs atteignables sans taxes ni contraintes

Les entreprises jouent un rôle actif dans la protection du climat. Au niveau suisse, emmenées par les organisations faitières nationales, elles visent un objectif de zéro émission nette en 2050. Au niveau valaisan, plus de 300 sites industriels ont déjà conclu des conventions d'objectifs au sens de la Loi fédérale sur le CO₂, et ainsi considérablement réduit leurs émissions de gaz à effet de serre. Par leurs investissements, leurs activités

¹ <https://www.cci-valais.ch/blog/prises-de-position-1/loi-cantonale-sur-le-climat-lclim-26>

commerciales et leur capacité d'innovation, les entreprises valaisannes font déjà partie de la solution.

Les progrès réalisés sont encourageants : entre 1990 et 2022 en Suisse, alors que la population a augmenté de 30.9% et l'économie a crû de 67.9%, les émissions de gaz à effet de serre par habitant ont baissé de 42.3%² sans réduire le niveau de vie de la population. Notre association est optimiste sur les chances d'atteindre le net zéro encore avant 2050. La nouvelle loi sur le climat ne prévoit aucune taxe punitive ni contrainte excessive. Elle mise au contraire judicieusement sur les incitations aux initiatives privées et à l'innovation afin de poursuivre les réductions d'émissions.

Contrôle démocratique garanti

Le travail parlementaire qui a concrétisé le projet soumis au peuple démontre l'efficacité du contrôle démocratique sur la politique climatique valaisanne. Les mesures du Plan climat ne seront pas de la seule prérogative de l'administration cantonale, mais devront être individuellement validées par les commissions thématiques du Grand Conseil. Ce crible citoyen garantira que les dérives excessives dans la contrainte ou la taxation seront efficacement repérées et rapidement jugulées.

Plus d'informations

Vincent Riesen, directeur CCI Valais, vincent.riesen@cci-valais.ch, +41 78 698 5303

² [Indicateurs de l'évolution des GES en Suisse \(1990-2022\)](#), Office fédéral de l'environnement, Berne, 2024